



Responsible Pet Ownership

Courtesy and respect are part of being a good neighbour and also a necessity when it comes to responsible pet ownership.

Tenants wishing to keep a pet in a New Brunswick Housing unit must apply for and receive approval from the Department of Social Development.

Further information on the *Responsible Pet Ownership Policy* is available at regional offices of the department or online at

www.gnb.ca/socialdevelopment

Garde responsable des animaux de compagnie

La courtoisie et le respect font partie intégrante de ce qu'est être un bon voisin et sont nécessaires pour la garde responsable d'un animal de compagnie.

Les locataires qui souhaitent avoir un animal dans un logement de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick doivent d'abord obtenir l'approbation du ministère de Développement social.

D'autres renseignements sur *la politique relative à la garde responsable d'un animal de compagnie* du Ministère sont offerts dans les bureaux régionaux ou en ligne au www.gnb.ca/developpementsocial